

Ecole de droit de la Sorbonne
Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne)

Master
«Juriste international»

Droit privé comparé (seconde partie)

Cours de M. Legrand

Examen terminal 2018-2019

Documents autorisés

Tous les documents sont autorisés.

Sujet

A la lumière du cours et des lectures portées au plan de cours, veuillez, en français ou en anglais, au moyen d'une réflexion **personnelle et critique** renvoyant **de manière soutenue** aux documents pertinents du cours (et, si vous le souhaitez, à d'autres documents) proposer, en 1 500 mots (références incluses), votre réaction au texte ci-dessous. Votre devoir est à rendre par la voie électronique à l'adresse <pierre_legrand@mac.com> au plus tard le lundi, 17 décembre 2018 à 18h00 (heure de Paris) **en extension .doc, .docx ou pdf uniquement**. Tout retard ou dérogation sera pénalisé à la discrétion du correcteur. La note obtenue vaudra pour la moitié de la note finale du cours «Droit privé comparé».

«Pour une raison de justice, ceux qui s'engagent dans des activités dangereuses, plutôt que la victime, devraient supporter le risque du dommage en résultant, peu importe que la négligence puisse être établie».

«[A]s a matter of justice, those who undertake dangerous activities, rather than the victim, should bear the risk of resulting harm, irrespective of whether negligence can be established».

—A.J. Waite, (2006) 18 *Journal of Environmental Law* 423, p. 440.

**Ecole de droit de la Sorbonne
Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne)**

**Master
«Juriste international»**

Droit privé comparé

Cours de M. Legrand

Examen terminal 2019-2020

Documents autorisés

Tous les documents sont autorisés.

Sujet

A la lumière du cours et des lectures portées au plan de cours, veuillez, en anglais ou en français, au moyen d'une réflexion **personnelle et critique** renvoyant **de manière soutenue** aux documents pertinents du cours (et, si vous le souhaitez, à d'autres documents) proposer, en 3000 mots (toutes références incluses), votre réaction au texte ci-dessous. Votre travail est à rendre par la voie électronique à l'adresse <pierre_legrand@mac.com> au plus tard le mardi, 24 décembre 2019 à 18h00 (heure de Paris) **en extension .doc, .docx ou pdf uniquement**. Tout retard ou dérogation sera pénalisé à la discrétion du correcteur. La note obtenue vaudra pour l'ensemble de la note finale du cours «Droit privé comparé».

«Deciding a case, judges are not asked to disregard their beliefs about the world within which the law operates. Indeed, quite the opposite: the [judicial] opinion is the space within which those beliefs operate».

«En décidant une affaire, les juges ne sont pas requis d'ignorer leurs croyances au sujet du monde dans lequel opère le droit. En fait, tout au contraire: l'opinion [judiciaire] est l'espace dans lequel opèrent ces croyances».

—Paul W. Kahn, *Making the Case*
(Yale University Press, 2016), p. 165.